

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
COMITE SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2016

L'an Deux Mille Seize, le 8 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué en mairie de Sauvian, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 23 novembre 2016.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA		*	MR ROBIN	*	
MME PONS	*		MR GALONNIER	*	
MME REBOUL	*		MR BADENAS	*	
MR VIDAL	*		MR SAUCEROTTE	*	
MR FALIP	*		MR LACOUCHE	*	
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR		*
MME GARCIN SAUDO		*	MR BACOU		*
MR GAUDY		*	MR ZENON		*
MR MORGO		*	MR MARCOS	*	
MR BARRAL		*	MR TAILHADES		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR TAUPIN	*	
MR FREY		*	MR AFFRE	*	
MR BEC		*	MR ADMANT	*	
MME DES GARETS	*		MR AURIOL	*	
MME CAMOUS		*	MR BARSSE		*
MR CORBIERE		*	MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL		*	MME CHAUDOIR		*
MME ZENON		*	MR COSTA		*
MR BUENO	*		MR HEY	*	
MR FARENC	*		MR DURO	*	
MR SOULAGE	*		MR LACAS		
MR GRANIER	*		MR BOSHAGE		*
MR BOSCH	*				

OBJET :	COMPTE RENDU
----------------	---------------------

Début de séance 14 heures 30.

DELIBERATION N°1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

Le président soumet au comité Syndical le compte rendu de la réunion du 28 septembre 2016.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve ce compte rendu

DELIBERATION N°2 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

En application des dispositions législatives en vigueur, le président présente le rapport d'orientation budgétaire pour 2017.

Globalement, le budget 2016 du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron s'équilibrerait en recette et en dépense à **712 000 €**.

Ce budget permettrait de poursuivre les missions en terme d'assistance technique auprès des structures locales d'action et en terme d'animation.

1. LES OPERATIONS DEJA ENGAGEES A POURSUIVRE :

Au cours de l'année 2017, l'équipe technique et administrative accompagnera, soit en tant que conducteur d'opération (CO), que d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou de maître d'ouvrage (MO), **130** opérations sur le territoire des vallées de l'Orb et du Libron.

2. MISE EN ŒUVRE DES ETUDES ET ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT DE RIVIERE ET AU PAPI ORB LIBRON

En 2017, trois actions seraient engagées sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron. **Ces études ne seront engagées tout autant que les plans de financement prévisionnels seront respectés.**

REALISATION DU BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE ORB ET LIBRON. 50 000 € TTC. AIDE AERMC : 40 000 € TTC

Le contrat de rivière Orb Libron 2011-2016 arrive à échéance le 31 décembre 2016. L'avenant à mi-parcours du contrat prévoyait la réalisation d'un bilan à l'issue de la programmation. Dès à présent, et afin de mettre en œuvre toutes les dispositions qui nous permettront d'atteindre les objectifs du SAGE Orb Libron ainsi que ceux du SDAGE et de la directive cadre européenne, il conviendrait d'élaborer ce bilan dans l'optique de disposer des éléments nécessaires à la rédaction d'une nouvelle programmation contractuelle sur le territoire Orb Libron, sur la période 2017-2021.

Une mission d'assistance au maître d'ouvrage pour la réalisation du bilan d'une part et l'élaboration d'une future programmation d'autre part rivière est nécessaire. .

Ce bilan ainsi que les perspectives sur les suites à donner au contrat (nouveau contrat de rivière, autre procédure contractuelle...) seront présentés au Comité Syndical du SMVOL ainsi qu'au Comité de Rivière. Il sera nécessaire de prendre acte des termes du bilan et de choisir les suites à donner.

Le bilan du contrat sera engagé début 2017.

ANALYSE MULTI CRITERE ET ETUDE ENVIRONNEMENTALE PAPI 3. 30 000 € TTC. AIDE EUROPE 12 000 €. ETAT : 6 000 €. REGION 6000 €

Depuis la dernière labellisation PAPI Orb Libron de nombreuses évolutions sont venues modifier la gestion des inondations. En effet, la déclinaison nationale de la Directive Inondation a créé les Territoires à Risques importants d'Inondation (TRI) et prévu la mise en œuvre d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation spécifique à ce TRI. Le bassin versant de l'Orb et du Libron intercepte le TRI « Béziers Agde » et le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron intervient comme un des corédacteurs de la SLGRi associée. Si fin 2014, le périmètre et les objectifs de la SLGRi ont été validés et intégrés au PGRI, les années 2015 et 2016 vont permettre de préciser cette SLGRi et d'asseoir politiquement qui sera le cadre du futur PAPI 3.

En parallèle, la Loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a défini une nouvelle compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) affectée aux Etablissement Public à fiscalité propre et transférable à des structures de bassin versant (EPTB ou EPAGE). La mise en œuvre de cette compétence est le préalable au bon déroulement d'un PAPI 3, la structuration de la maîtrise d'ouvrage des travaux devant être réorganisée sur le territoire Orb Libron. Le SMVOL a lancé une étude prospective permettant de faire émerger des scénarios d'exercice de cette compétence.

Ces éléments contextuels, ainsi que les enseignements des crues de l'automne 2014 constituent la clé de voûte du futur PAPI 3, qui sera élaboré courant 2016 par le SMVOL.

A la différence de la programmation en cours, ce PAPI 3 devra faire l'objet de deux études préalables :

- Une analyse multi-critères, en référence au guide méthodologique édité en 2014 par le ministère. Il s'agit de vérifier à la fois l'efficacité économique des travaux de protection contre les inondations, que la solution retenue est le fruit d'une analyse de plusieurs scénarios et enfin de prendre en compte des critères environnementaux (aller au-delà de l'analyse cout bénéfice).
- Une évaluation environnementale. Le cahier des charges PAPI 3 en cours de rédaction par le ministère prévoit également la réalisation d'un rapport environnemental évaluant les impacts sur l'environnement des opérations prévues dans les programmes PAPI, ainsi que la justification des choix retenus. Ce rapport fera l'objet d'un avis par l'autorité environnementale, nécessaire à la labellisation du PAPI par la CMI.

FORMATION DES ELUS ET AGENTS – INTEGRATION DES RISQUES D'INONDATIONS DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE: 10 000 € TTC. ETAT : 5 000 €TTC. REGION : 2 000 €

La complexité de la gestion du risque d'inondation liée en particulier au nombre d'acteurs et les évolutions permanentes de la réglementation justifient le besoin d'informer et/ou de former les élus et/ou personnels communaux et intercommunaux en charge de l'urbanisme sur la gestion des risques d'inondation.

Les cibles prioritaires de cette action sont les nouveaux élus et les personnels des intercommunalités devenues compétentes en urbanisme récemment. Des sessions particulières sous forme d'ateliers par exemple pourront être mises en place avec les représentants du SCoT pour faciliter le lien risque-aménagement du territoire.

Sur toutes les communes du territoire, la stratégie d'intervention retenue consiste à :

- Diffuser au mieux l'information sur les dispositifs existants et les missions des différents acteurs

- Favoriser les démarches collectives de formation en promouvant les formations existantes et en organisant le cas échéant des formations spécifiques par thématiques

L'objectif est de mobiliser localement les élus et personnels pour suivre des formations, en utilisant autant que faire se peut l'offre de formation existante, mais en proposant des sessions délocalisées. Le contenu de l'action est donc, sur la base du bilan de la première séquence de formations organisée en partenariat avec le Scot du Biterrois en 2013 :

- La promotion des formations thématiques existantes
- L'organisation de journées d'information ou de formation spécifique (atelier thématique).

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 698 000 €

- **Les dépenses de fonctionnement courant : 608 000 €**
Ces frais correspondent à ceux de 2016, augmentés de 3%. Cette augmentation correspond à l'augmentation des valeurs indiciaires de la fonction publique Territoriale. Ces frais correspondent aux salaires et charges du personnel du Syndicat Mixte et aux frais liés au fonctionnement de la structure (fournitures, assurances, carburants, téléphonie, ...)
- **Le budget des études et recherches : 90 000 €**
Ces crédits seront affectés à la réalisation des études détaillées dans le paragraphe précédent.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 14 000 €

Il s'agit d'équiper le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, si nécessaire, du matériel de transport, de mobilier et d'informatique.

LES RECETTES

Les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour les postes de l'animateur SAGE et de l'animatrice Contrat de rivière et des quatre techniciens de rivière, sont maintenues. (50% salaire et charges)
Les études prévues seront subventionnées conformément aux plans de financement annoncés précédemment.
La partie non aidée par les partenaires est répartie par le Département de l'Hérault (40%) et le territoire (60%).

La contribution des communes serait de l'ordre de 195 000 €, pour une contribution de 189 000 € en 2016.

Le comité syndical, après en avoir débattu,

- **Vote à l'unanimité le rapport d'orientation budgétaire 2017.**

DELIBERATION N°3 : MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, EXPERTISES ET ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel) a vocation :

- À remplacer toutes les primes et indemnités sauf celles limitativement énumérées par décret,
- à s'appliquer à tous les agents quels que soient leurs grades ou leurs filières,
- à être mis en œuvre au 1^{er} janvier 2017,

Actuellement, seul de décret concernant la filière administrative est paru. Le RIFSEEP sera donc appliqué au 1^{er} janvier 2017 aux cadres d'emplois suivants : Attachés, Rédacteurs, Adjoint administratifs.
Il sera appliqué aux cadres d'emploi de la filière technique dès que le décret spécifique à la filière sera connu.

Ce nouveau régime se compose de deux parts :

- **l'IFSE**, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, est **une part fixe** déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste,
- **le CIA**, Complément Indemnitare, est **une part facultative et variable** fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel.

Le SMVOL a saisi le Comité Technique du Centre de Gestion pour avis, préalablement au vote de la délibération.
Le Centre de Gestion propose le modèle de délibération ci-après annexé pour la mise en œuvre du RIFSEEP.

En termes de montant d'indemnité, il convient notamment de fixer les montants maximums de l'IFSE et du CIA par cadre d'emploi et par groupe fonctionnel.

Les plafonds proposés sont calqués sur ceux applicable dans la fonction publique d'Etat.

Le montant effectif de l'indemnité est ensuite attribué par l'autorité territoriale, par arrêté individuel à chaque agent en respectant le cadre prévu.

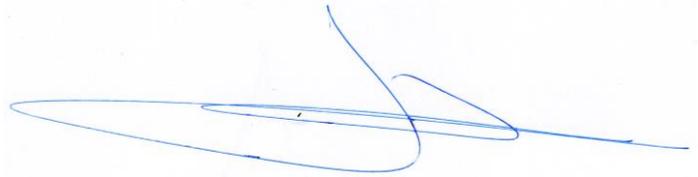
Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De mettre en oeuvre le RIFSEEP au 1^{er} janvier 2017 .

Fin de séance : 15 heures 30

Béziers, le 8 décembre 2016

**Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean Noël BADENAS